

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Primedi 1^{er}. Prairial, an V.

(Samedi 20 Mai 1797).

Proclamation de la municipalité de Milan concernant l'indépendance de la Lombardie. — Ordre donné à tous les habitans de la Lombardie de porter la cocarde française ou lombarde, sous peine d'un mois de prison. — Entrée des Français dans la ville de Vérone. — Nouvelles d'Angleterre. — Conseil d'un jacobin à ses frères et amis. — Extrait du procès-verbal du tirage au sort fait par les membres du directoire.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 22 avril.

L'ambassade extraordinaire du roi d'Espagne n'est pas encore arrivée, mais nous avons ici depuis hier le chevalier Azzara, qu'on n'attendoit pas. On s'étoit flatté qu'il auroit point de part aux négociations & qu'on traiteroit avec plus d'avantage avec un cardinal & des évêques.

Tous les jours le discrédit des cédules augmente, ainsi que la rareté du numéraire. Mais le gouvernement se trouve si embarrassé, qu'il va mettre en circulation des cédules de cinq pauls & de 25 bayoques. On en prévoit les plus fâcheuses conséquences.

Les édits pour la réquisition de l'argenterie, des pierres précieuses & des effets d'or & d'argent, quoique très-rigoureux, n'ont pas produit tout ce qu'on en espéroit. Un nouvel édit ordonne de porter, dans le terme de huit jours, toute l'argenterie qu'on n'aura pas déjà déclarée, sous peine de confiscation & d'autres peines afflictives, &c.

La garde civique, qui a de fréquens démêlés avec les troupes de ligne, donne des inquiétudes au gouvernement. Il est question de la casser dès qu'il y aura ici un nombre suffisant de troupes réglées pour garder la ville.

Le petit nombre de Français qui se trouvent ici, & surtout les agens publics, ne sont pas vus de bon oeil. On dit que le ministre Cacault n'est pas trop d'accord avec les commissaires, dont la conduite n'est pas aussi modérée que la sienne, &c.

De Venise, le 22 avril.

Les nouvelles deviennent tous les jours plus inquiétantes pour ce pays-ci. A Vérone, les français & les cispadans qui sont maîtres des châteaux, se battent avec les troupes vénitiennes & les véronois. On craint que cet événement n'entraîne une déclaration de guerre entre la république & la France. Ici tout le monde est persuadé que les Français ont fomenté la révolte de Bergame & de Brescia.

Les cispadans, unis aux peuples révoltés, ont obligé les habitans de Salo & de Cremè de se réunir à eux. Comme ils avoient ordre du gouvernement de ne tourner leurs armes que contre les rebelles, ils ont été aisément accablés. Du côté de la mer, plusieurs corsaires français ont cherché à pénétrer; mais ils ont été repoussés du Lido, & on leur a pris une barque.

De Milan, le 25 avril.

Notre municipalité a fait publier hier la proclamation suivante :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

*Vive la république française ! vive l'armée d'Italie !
vive Buonaparte !*

CITOYENS,

Notre cause étoit entre les mains du héros de ce siècle, notre cause étoit donc assurée. Enfin la nouvelle de l'indépendance de la Lombardie est arrivée, & l'olive de la paix en est le gage consolant. Vous en aurez bientôt les détails, contenant les articles arrêtés entre la république française & l'empereur. La joie & la vive allégresse qui s'est manifestée hier au soir dès que cette intéressante nouvelle se fut répandue, vos sentimens de reconnaissance envers votre libérateur, sont les garans infailibles des transports que vous ferez éolater à cette publication. En vous faisant connoître la déclaration solennelle de notre liberté, que vous attendiez avec tant d'impatience, nous vous invitons à illuminer toutes vos croisées ce soir, puisqu'hier on n'a pu le faire qu'en partie, la nouvelle de la paix ne s'étant répandue que fort avant dans la nuit.

Fait à la maison commune, le 4 floréal (2 avril); l'an 5 de la république française & le premier de la liberté lombarde.

La commission centrale de police vient de prendre un arrêté qui ordonne à tous les habitans de la Lombardie de porter, d'une manière patente, la cocarde française ou lombarde. Ceux qui seront trouvés sans cocarde seront arrêtés comme perturbateurs du repos public, punis comme tels d'un mois de prison, & destitués de leurs emplois, soit civils, soit ecclésiastiques. Ceux qui auront dissuadé de porter la cocarde seront destitués & incarcérés pen-

dant deux mois. La garde nationale ne laissera entrer personne sans cocarde dans les villes.

Vérone est occupée par les Français ; les troupes vénitiennes, après une résistance qui a inutilement fait répandre du sang, ont mis bas les armes. On assure que la colonne du général Victor s'est portée à Padoue & à Vicence, & a désarmé les paysans qui s'étoient attroupés. Toute la Terre-Ferme est occupée par les Français. Le sort de la république de Venise sera bientôt décidé, c'est-à-dire quelle touche à sa fin.

AUTRICHE.

De Vienne, le 30 avril.

En conséquence de la convention arrêtée avec le général Buonaparte, les armées françaises sous les ordres de ce commandant en chef, évacuent maintenant de tous côtés les pays de l'Autriche inférieure : & ces pays, ainsi que la partie maritime, seront dans peu entièrement délivrés du fardeau des troupes étrangères. D'un autre côté, les troupes impériales qui se trouvoient tant dans le pays de Salzbourg qu'en avant de Vienne, s'avancent dans ces contrées, afin d'être en mesure & prêtes à tout événement.

ANGLETERRE.

De Londres, le 3 mai.

Malgré les concessions faites par le gouvernement, le calme n'est pas encore parfaitement rétabli sur la flotte de l'amiral Bridport, à Portsmouth. Lorsque celui-ci a fait le signal de lever l'ancre, les matelots de quelques vaisseaux ont refusé d'obéir, sous prétexte que leurs officiers n'étoient pas en état de les commander, & ils ont déclaré qu'ils ne mettroient pas à la voile qu'on ne leur en eût donné d'autres.

De pareils mécontentemens ont éclaté parmi les troupes de terre ; mais ici, ce sont les officiers qui sont à la tête de l'insurrection. Les lieutenans de tous les régimens se sont entendus pour demander une augmentation de paye, & menacent de donner leur démission si l'on ne satisfait à leurs prétentions.

La situation de la flotte & de l'armée de terre est d'autant plus inquiétante pour le gouvernement, qu'elles sont l'une & l'autre composées en grande partie d'Irlandais, & que ceux-ci ne dissimulent pas les sentimens que leur inspirent les troubles de leur pays, & l'indignation que leur font éprouver les mesures de rigueur employées par le gouvernement contre leurs compatriotes.

(Ces nouvelles ne nous sont pas parvenues directement d'Angleterre ; nous les tirons d'une gazette étrangère).

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

De Bayonne, le 18 floréal.

L'amiral Jarvis bloque toujours de plus près le port de Cadix ; il a permis aux navires neutres de sortir, pourvu qu'ils ne fussent chargés que pour compte neutre ; mais rien ne peut entrer, & le commerce de cette place est pour le moment anéanti. Un événement fâcheux vient d'ajouter encore aux désastres de la marine espagnole. Le capitaine-général de l'isle de Cuba revenoit en Europe avec deux frégates chargées d'or & de marchandises ; il a été attaqué au milieu de la flotte anglaise, & il lui a été impossible de s'échapper : une des deux frégates a été

prise ; l'autre s'est fait échouer sur la côte. Ce qui pourroit consoler de cette perte, c'est qu'il a eu le tems de se jeter dans une chaloupe avec des papiers précieux, qui auroient fourni aux Anglais de très-importans renseignemens sur les colonies espagnoles. Puisse un vaisseau que l'on attend de la Havane avec cinq millions de piastres, avoir un sort plus heureux ! Mais lorsque les Anglais couvrent la mer de leurs vaisseaux, peut-on se livrer à l'espérance ? Quand donc la paix mettra-t-elle un terme à tant d'inquiétudes & de malheurs ?

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 26 floréal.

Un corsaire de Saint-Malo, muni de l'arrêté du directeur exécutif du 12 ventôse dernier, a pris en mer & conduit dans notre port un navire américain, allant de Baltimore à Brème, avec une riche cargaison, sous prétexte que le rôle d'équipage qui s'est trouvé à son bord n'étoit pas dans les formes voulues par le susdit arrêté ; quant aux autres papiers, passe-ports, certificats de cargaison, factures, connoissemens, &c. tout est en règle, & il est évident que ce bâtiment est américain, & que sa cargaison est la propriété d'une nation neutre.

Cette affaire a été portée au tribunal de commerce & la prise a été hier déclarée nulle & illégale par un jugement qui est un chef-d'œuvre de sagesse, de justice & de connoissances commerciales & diplomatiques.

De Paris, le 30 floréal.

Ce matin, vers midi, les cinq directeurs ont tiré au sort celui qui devoit sortir de place. C'est à Letourneur (de la Manche), qu'est échu le billet sortant. Il est assez remarquable que l'auteur de *l'Ami des Lois* ait, dans sa feuille d'hier, prédit juste ce résultat du sort, en l'attribuant à un arrangement prémédité, auquel il ne croit pas sans doute plus que nous.

L'ambassadeur de Venise vient de recevoir l'ordre de sortir de Paris dans trois jours.

Le Rédacteur a démenti officiellement le bruit qui s'est répandu que le ministère anglais avoit demandé au directeur un passe-port pour un nouveau négociateur qu'il se proposoit d'envoyer à Paris. On a dit aussi qu'il y avoit eu à Calais un paquebot autorisé par un ordre du gouvernement, à transporter en Angleterre des français chargés d'une mission particulière. Nous avons lieu de croire que cet avis est destitué de vérité. Nous croyons seulement qu'il est parti de Dieppe un petit bâtiment, à bord duquel étoient des étrangers qui passoient en Angleterre avec un passe-port. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas douter qu'il n'y ait une négociation suivie avec la cour de Londres pour la faire entrer dans le plan de pacification générale ; & malgré les grands moyens de force qu'elle affecte de déployer pour commencer une nouvelle campagne, on connoit trop bien les embarras de ses finances & les dispositions générales du peuple, pour croire que M. Pitt ait sérieusement envie de continuer une guerre si onéreuse pour son pays & si dangereuse pour lui-même.

Conseil d'un jacobin à ses freres et amis.

Freres & amis, ils sont passés ces jours de fête ; nous ne pouvons plus mettre personne au pas ; nous n'aurons

plus de quarante sols à donner à de braves citoyens pour quitter leurs métiers & prêcher le crime dans les sections ; il n'y aura plus de suspects à arrêter, de scellés à garder & à briser, de caves à vider, de propriétés nationales à piller, de têtes à couper, d'assignats à contre-faire, de mandats à agioter ; sans argent, sans clubs, sans commune, démasqués partout, & par-tout abhorrés, notre résurrection est désormais impossible. Le 13 vendémiaire nous avoit donné un rayon d'espoir, & si nous avions été assez sages pour en profiter, nous aurions accaparé toutes les places, & révolutionné encore avec quelques formes légales ; mais nous n'avons pas pu supporter même l'ombre d'un gouvernement régulier & nous nous sommes perdus.

Dans l'affreux déluge de justice qui nous entraîne, une petite montagne nous offroit encore un foible appui ; elle gardoit secrètement notre arche sainte ; elle conservoit la tradition de notre langue sacrée ; elle avoit la sagesse de ne pas vouloir regarder tout-à-fait les prêtres, les ex-nobles, les riches, les gens à talent & les honnêtes gens, comme citoyens. Elle avoit, comme nous, deux poids & deux mesures, ce qui est bien commode en révolution ; mais cette montagne va disparaître le 1^{er} prairial, & nous allons, pour notre malheur, avoir un corps législatif composé d'hommes élus librement par le peuple ; ce qui est aussi contraire à nos principes qu'à nos intérêts. Dans cette cruelle position, freres & amis, que pouvons-nous faire ? Comploter ? la police est à notre piste & découvre tous nos mouvemens. Agiter le peuple ? ses yeux sont ouverts, & notre bourse est vide. Combattre ? les soldats & leurs officiers sont contre nous, & nous recevront comme au camp de Grenelle. Demander des places au gouvernement ? son intérêt & l'opinion publique lui défendent de nous en accorder. Nous enrôler parmi les révolutionnaires des forêts & des grands chemins ? cette chasse ne vaut plus rien ; tous les citoyens sont armés & aguerris, & tous nos freres & amis qui ont pris ce parti disent unanimement que le métier ne vaudra plus rien.

Dans cette perplexité, je ne vois qu'un seul conseil à vous donner, & c'est celui que je prends pour moi-même ; mais il me fait frémir : car le repos est le plus grand des supplices pour des hommes tels que nous. Soumettons-nous donc à la force des choses ; l'obscurité est notre seul refuge ; faisons-nous oublier, si nous pouvons ; respectons les loix, puisque nous ne pouvons plus les renverser ; nous ne pardonnerons jamais, mais les honnêtes gens pardonnent ; c'est encore une chance pour nous. Prenons quelque métier, afin que l'oisiveté ne nous rejette pas dans nos anciens égaremens, & croyons bien fermement que notre unique ressource est de vivre paisibles & ignorés ; à moins que la nouvelle querelle que des imprudens veulent exciter entre la philosophie & la religion, ne nous donnent l'occasion inespérée de reprendre notre ancienne activité & de recouvrer notre ancienne gloire.

PHILADELPHIE.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Suite de la séance du 29 floréal.

Le conseil a repris, comme nous l'avons dit, la dis-

cussion sur l'affaire de la compagnie Dijon ; & Thibaudan a achevé son discours. Il a prouvé que cette affaire n'est qu'un tissu d'intrigues & de malversation ; que les traités passés entre la compagnie Dijon & la trésorerie sont l'ouvrage de la fraude & de la collusion. S'il y a dit-il, des protecteurs puissans, que la compagnie les nomme ; que l'opinion publique sur cette affaire soit enfin fixée, & que l'on connoisse les hommes en place qui se vendent & ceux qui les achètent.

Le ministre des finances a outre-passé ses pouvoirs ; on a pensé que cette affaire finiroit comme tant d'autres, par des discours ; que l'on ménageroit le caractère de ceux qui en ont favorisé, toléré les manœuvres, qui ont partagé les profits. Mais le tems des ménagemens est passé, le jour de la justice est arrivé. C'est de l'impunité des fonctionnaires publics prévaricateurs que découle la souffrance des richesses, l'immoralité qui corrompt les individus. Voilà la conspiration réelle qui menace la république. L'indignation s'empare des esprits ; on ne voit aucun coupable puni ; on s'en prend au gouvernement, car c'est à lui à qui ce soin est réservé. Ainsi, la chose publique est vraiment en danger. Je propose le projet suivant :

Art. 1^{er}. Les commissaires de la trésorerie sont suspendus de leurs fonctions ; il sera sur-le-champ procédé à leur remplacement.

II. Le directoire exécutif fera poursuivre par-devant les tribunaux, les agens & fonctionnaires prévenus de négligence & de dilapidation.

Une foule de voix. — Appuyé.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen COURTOIS.

Séance du 29 floréal.

Poulain-Grandpré fait un rapport très-étendu au nom de la commission chargée de la surveillance de la comptabilité. La commission a reconnu dans son examen que les arrêtés définitifs des comptes soumis par le bureau de comptabilité, présentoient une ressource assurée de vingt-quatre millions cinq-cents soixante-deux mille livres en débits & rentrées effectives ; ressource qui augmentera à mesure que le nombre des arrêtés définitifs augmentera lui-même.

Le conseil renvoie l'examen de la résolution sur la vérification des pouvoirs, à une commission composée de Baudin, Creuzé-Latouche, Régulier, Murair & Anguis. le rapport sera fait demain.

On reprend la discussion sur le rapport de ce qui reste de la loi du 5 brumaire.

Dalphonse parle en faveur de la résolution ; il s'attache à prouver, comme Paradis l'a fait hier, qu'en droit on ne peut point invoquer la constitution pour maintenir une loi reconnue inconstitutionnelle ; qu'en fait, l'article 78 de la constitution n'est pas applicable à la résolution actuelle, parce que l'historique des faits prouve que la résolution n'est pas la même qui a été rejetée il y a six mois par le conseil des cinq cents.

Decamberousse oppose aux raisonnemens de son collègue l'article 78 de la constitution. Soyons de bonne-foi, dit-il, & nous conviendrons tous que si la proposition sur laquelle on a délibéré le 16 brumaire n'est pas précisément la même que celle qui avoit été faite par la commission, elle en est au moins une modification, &c.

qu'elle n'a été amenée que par la proposition de la commission.

Muraire parle dans le sens opposé : à l'article 78 de la constitution, il oppose l'article 375, qui, défendant à tous les pouvoirs qu'elle institue d'y faire aucun changement, leur impose par cela même l'obligation de réparer toutes les atteintes qui auroient pu lui être portées ; il oppose encore l'art. 377, qui remet la constitution à la fidélité du corps législatif.

Muraire entre ensuite dans le détail de la discussion sur la proposition de rapporter la loi du 3 brumaire, pour prouver que la résolution d'aujourd'hui n'a point été définitivement rejetée il y a six mois.

Le conseil ferme la discussion ; la résolution est mise aux voix ; on fait deux épreuves, & deux fois le bureau déclare unanimement que la résolution est rejetée.

On réclame l'appel nominal ; on y procéda. Sur 183 votans, 93 ont été contre & 90 pour la résolution.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 30 floréal.

Le conseil prend une résolution portant que les veuves ou enfans des députés morts dans l'exercice de leurs fonctions, s'ils se trouvent à Paris, recevront pour retourner dans leurs foyers la même indemnité que les députés dont la mission est expirée.

Le président annonce un message du directoire exécutif : on le lit ; il contient le procès-verbal dressé après le tirage au sort, fait à midi, pour savoir lequel des cinq membres du directoire quittera cette année sa place.

Voici comme ce tirage, qui a été public, s'est fait : deux urnes ont été placées sur le bureau ; chacune contenoit 5 boules ; dans une des urnes étoient cinq numéros, depuis 1 jusqu'à 5 ; dans l'autre 5 billets, dont 4 désignoient les membres qui devoient rester, le 5^e celui qui sortiroit. Les membres du directoire ont d'abord pris chacun une boule du premier vase, pour régler dans quel ordre ils prendroient celles de l'autre vase. Le citoyen Larévillere a tiré le premier, le citoyen Carnot le second, le citoyen Barras le troisième, le citoyen Letourneur le quatrième, & le citoyen Rewbell le dernier ; le billet portant : *membre sortant*, est échu au citoyen Letourneur.

Le conseil ordonne l'impression de ce procès-verbal.

Les commissaires de la comptabilité & ceux de la trésorerie ont aussi fait leur tirage & envoyé les procès-verbaux. Celui d'entre les premiers qui sort de sa place est le citoyen Regadin ; & entre les seconds, le citoyen Leclerc.

Camus a la parole au nom de la commission, pour faire son rapport sur les dispositions à prendre relativement aux livres existans dans les dépôts littéraires, & sur le résultat du travail demandé à l'institut national par la loi du 1^{er} jour complémentaire ; il expose qu'il importe d'accélérer l'exécution des mesures propres à favoriser, par l'établissement & le completement des bibliothèques, la propagation des lumières, & de faire cesser des dépenses inu-

tiles pour la conservation des livres qui doivent être soit répartis entre les bibliothèques, soit aliénés par vente ou échange au profit de la république.

Camus propose en conséquence un projet de résolution qui est adopté, & qui porte que le directoire exécutif prendra les moyens nécessaires pour disposer des livres conservés actuellement dans les dépôts littéraires, conformément aux vues développées dans le rapport adopté par l'institut national, séance du 5 floréal présent mois, & par lui envoyé au corps législatif.

Le conseil ajourne divers projets de résolution, & renvoie à la commission des finances la proposition faite par Noailles de suspendre provisoirement dans les départemens réunis la vente des domaines nationaux pour éviter les dilapidations.

Lamarque, comme président, prononce un discours sur le renouvellement d'une partie du corps législatif & d'un membre du directoire ; c'est-là, dit-il, un acte important, & c'est un beau spectacle que de voir les premiers magistrats déposer une autorité temporaire pour retourner à la condition de simple particulier. On les a calorifiés ; mais l'estime & le respect du peuple les suivront encore dans leurs humbles retraites, où ils sauront encore servir la république par d'utiles travaux & par leurs exemples.

Lamarque voue aussi au mépris ceux qui ont tenté de semer des divisions entre les anciens & les nouveaux élus du peuple ; comme si les uns & les autres, dit-il, pouvoient avoir d'autre but que d'affermir par de sages institutions & les bonnes mœurs, la république, la constitution de l'an 3^e, & la liberté acquises au prix de tant de sang & de peines, & par le courage des législateurs & de nos braves armées.

Ce discours sera imprimé.

Le président leve la séance ; après avoir annoncé que celle de demain s'ouvrira à sept heures du matin.

Correspondance amoureuse de Fabre d'Eglantine, trois petits volumes in-16. Prix, 3 liv. & 4 liv. port franc. A Paris, chez Maret, cour des Fontaines, palais Egalité.

En jettant les yeux sur les premières lettres de cette correspondance plus libertine qu'amoureuse, nous n'avons pas cru devoir perdre notre tems à la lire. Voici ce que dit du héros de ce recueil l'auteur d'un journal très-piquant, qui a le secret d'avoir de l'esprit tous les jours, (*Le Censeur*).

« Ce Fabre étoit un fièvre coquin, un écrivain médiocre & un mauvais comédien. S'il a joué un rôle dans la révolution, c'est que la révolution ayant tout déplacé, a dû mettre tous les intrigans en évidence, & faire beau jeu à tous les fripons. »
On lit avec plaisir, mais en courant, ces lettres échappées de la porte-feuille d'un mauvais sujet, dont on ne parleroit plus s'il n'avoit fait le *Philinte*.

Le Cri de la Raison, adressé au peuple français & dédié à tous les journalistes de la France, par le citoyen Bailly. A Paris, chez Dantu, libraire, Palais-Egalité, galerie de bois, n^o. 240, & chez tous les marchands de nouveautés.

De la situation intérieure de la République, par Charles Theremin. A Paris, chez Maradan, libraire, rue du Cimetière Saint-André-des-Arts, n^o. 9 ; & Desenne, libraire, palais Egalité, n^o. 1 & 2.